

Version 1.0
Décembre 2019

LABEL GÉNÉRATION 2024

GUIDE D'USAGE

À DESTINATION DES

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

LABELLISÉS

INTRODUCTION

Le logotype du label Génération 2024 et les éléments visuels associés font l'objet du guide d'usage que vous tenez entre vos mains.

Dans cet ouvrage, vous allez non seulement découvrir ce qui a inspiré ces signes uniques, mais également constater que leurs déclinaisons et leurs expressions répondent à des règles bien précises. Parce que nous vous donnons les clés pour comprendre leurs messages, nous savons que vous respecterez leurs usages. Tout écart pouvant galvauder leur sens premier.

Afin d'assurer l'unité et la cohérence de l'identité visuelle du programme de labellisation Génération 2024, toute application contenant le logotype doit être soumise au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour approbation via : Heritage@paris2024.org

Bonne lecture. Bonne utilisation.

L'équipe Paris 2024.

SOMMAIRE

1. **LE CONTEXTE**

2. **LE LOGOTYPE**

- 2.1. Le cadre d'utilisation
- 2.2. La construction
- 2.3. Les usages
- 2.4. Les interdits

3. **LES RÈGLES DE PROTECTION**

- 3.1. La propriété intellectuelle
- 3.2. Les partenaires de Paris 2024
- 3.3. Les propriétés olympiques et paralympiques

1. Le contexte

**Génération 2024,
un label pour les écoles,
les établissements scolaires et
les établissements d'enseignement
supérieur.**

LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024

est un programme de labellisation qui a été mis en place par les ministères :

de l'éducation nationale ;
de l'enseignement supérieur et de l'innovation ;
des sports ;
et de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce programme a pour objectif de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive. Il utilise la dénomination « Génération 2024 ».

Cette dénomination est déposée par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui envisage de nommer ainsi son programme d'éducation.

Le programme de labellisation sera intégré dans le programme d'éducation de Paris 2024.

Dans ce contexte et dans l'attente de la mise en place du programme d'éducation de Paris 2024, le Comité d'organisation des Jeux souhaite accompagner le développement du programme de labellisation Génération 2024 en mettant à disposition des acteurs de ce programme une identité visuelle.

2.

Le Logotype du label Génération 2024

**LE LOGOTYPE DU LABEL
GÉNÉRATION 2024**



2.1. LE CADRE D'UTILISATION

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions du logotype du label Génération 2024 sont invariables.

Ses couleurs, structures et proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et/ou adaptés.

Le logotype ne peut être utilisé que dans le cadre des actions relevant du label Génération 2024.

Le logotype ne peut être utilisé que dans un environnement neutre de toute marque commerciale.

2.1. LE CADRE D'UTILISATION : PAS D'USAGE DES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - ÉLÉMENTS VISUELS

Lorsque vous devenez labellisé Génération 2024, vous ne l'êtes que pour ce label précis.

Notez qu'il est formellement interdit d'utiliser les éléments visuels ci-contre.

Le symbole olympique (1)

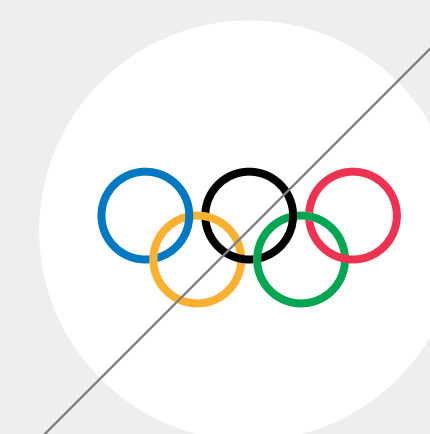
Le symbole paralympique (2)

L'emblème olympique de Paris 2024 (3)

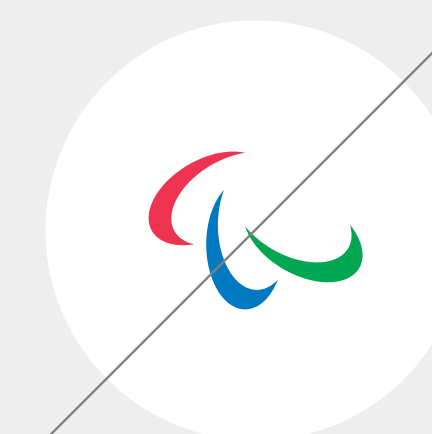
L'emblème paralympique de Paris 2024 (4)

L'emblème double de Paris 2024 (5)

La typographie « Paris 2024 » (6)



1



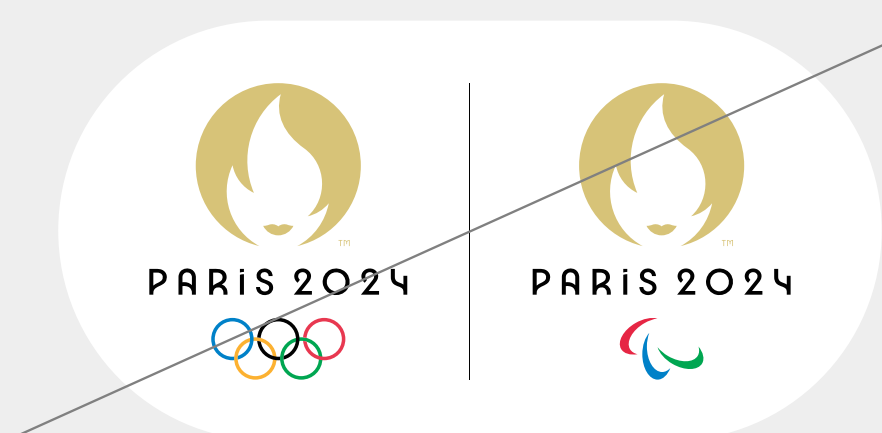
2



3



4



5



6

2.1. LE CADRE D'UTILISATION : PAS D'USAGE DES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - ÉLÉMENTS VERBAUX

Le millésime « 2024 » ne peut pas être utilisé en dehors de la dénomination du Label.

Les éléments ci-dessous sont des propriétés du Comité International Olympique (CIO) et de l'International Paralympic Committee (IPC), il est formellement interdit de les utiliser.

Les termes (exemples)

~~JO, JOP
Jeux Olympiques
Olympisme
Olympiade
Jeux Paralympiques
Paralympisme
Paralympiade~~

Les termes

~~Olympique
Olympien-ne
Paralympique
Paralympien-ne~~

Pas d'utilisation possible sauf dans le langage commun excluant toute utilisation à titre promotionnel ou commercial ou tout risque d'entraîner une confusion dans l'esprit du public avec les mouvements olympique et paralympique.

Important :

Tout usage de l'identité ou des termes protégés pourra être légalement considéré comme de l'ambush marketing, et faire l'objet de poursuites.

2.1. LE CADRE D'UTILISATION : LES ORGANISMES CONCERNÉS

Le logotype peut être utilisé par suivant :

Les écoles ;
Les établissements scolaires ;
Les établissements d'enseignement supérieur ;
ayant obtenu la labellisation Génération 2024.

Le logotype peut être utilisé par les ministères suivants :

Ministère des Sports
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le logotype peut être utilisé par les entités suivantes :

le délégué interministériel de l'éducation nationale
et de l'enseignement supérieur et de l'innovation ;
les recteurs d'académie ;
les référents Génération 2024 de chaque rectorat ;
et les référents Génération 2024 des DRJSCS ;

pour couvrir leurs besoins d'identification des productions
en lien avec le programme de labellisation. (exemples :
présentation type Powerpoint) et de reconnaissance
(exemples : signature d'e-mail, carte de visite etc...).

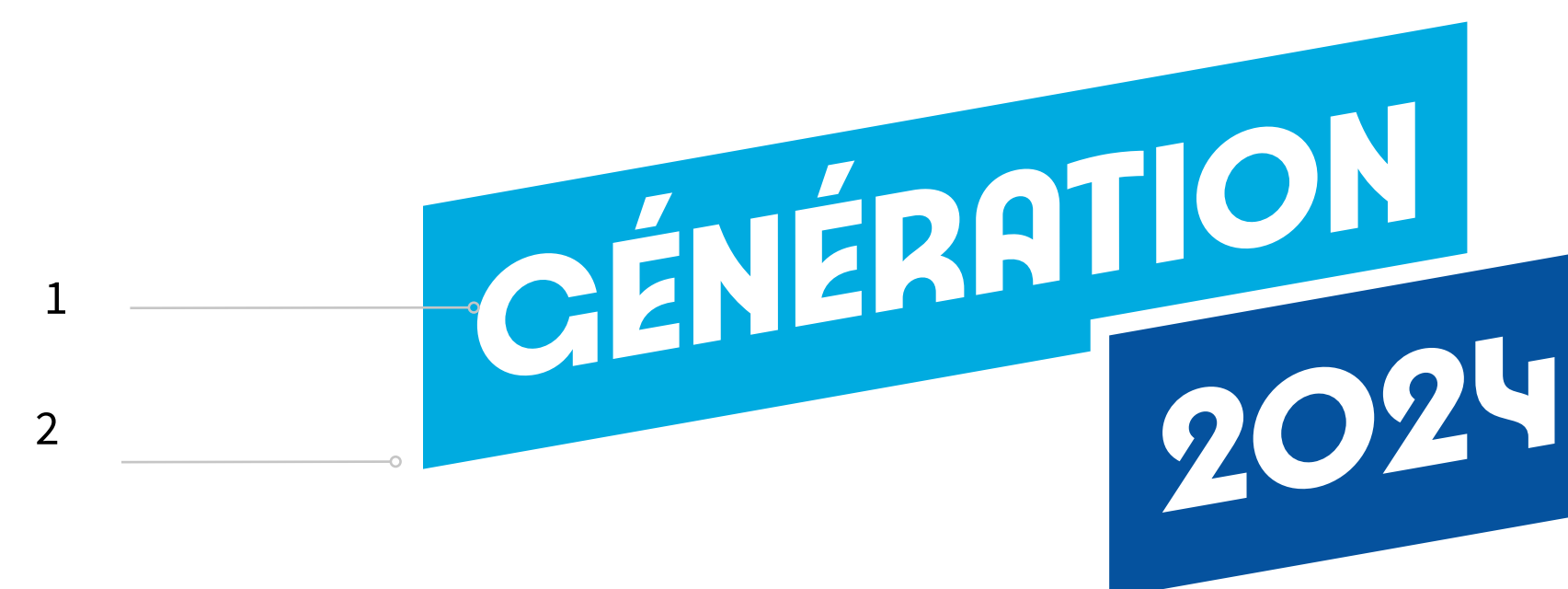
le logotype ne peut pas être utilisé par :

Les entreprises privées
Les autres ministères

2.2. LA CONSTRUCTION : LES ÉLÉMENTS DU LOGOTYPE

La désignation (1) « Génération 2024 » est inscrite en typographie « Paris 2024 ». Elle vient se placer à l'intérieur de l'élément graphique (2), constitué de deux aplats rectangulaires de couleurs bleues.

Ces éléments combinés forment Le logotype du label Génération 2024.



Le logotype du label Génération 2024

2.2. LA CONSTRUCTION : LES COULEURS DU LOGOTYPE

Le logotype du label Génération 2024 utilise deux bleus qui constituent les aplats rectorangulaires de l'élément graphique.

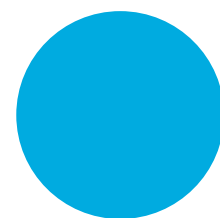
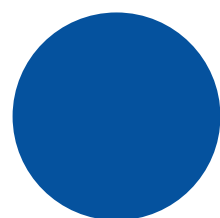
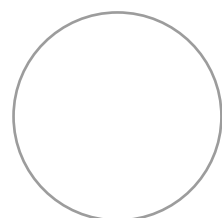
Le bleu clair

Le bleu foncé

Cette chromie est toujours utilisée à 100%, et n'est jamais tramée ni ne fait l'objet de dégradé.

Elle doit toujours être utilisée sur fond monochrome blanc.



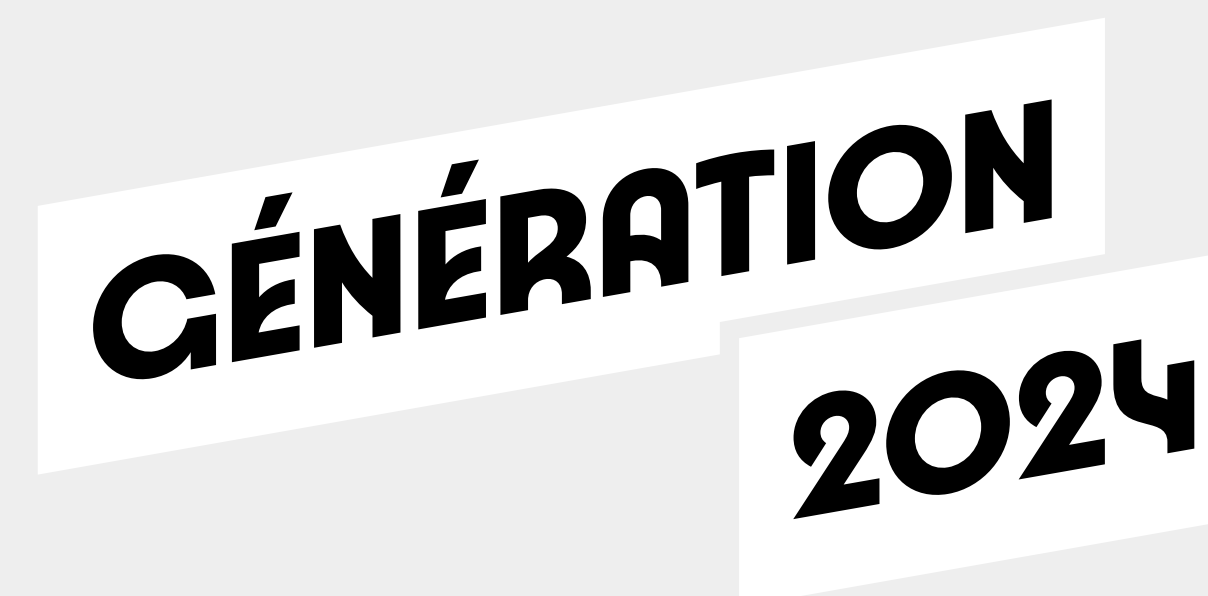
			
RVB	00 170 225	05 81 159	255 255 255
CMJN	75 10 00 00	100 67 05 00	00 00 00 00
HEX	00AAE1	05519F	FFFFFF

2.2. LA CONSTRUCTION : LES VERSIONS MONOCHROMES

La version monochrome doit être exclusivement utilisée lorsque le nombre de couleurs d'impression est limité ou lorsque le logotype est reproduit selon d'autres procédés d'imprimerie (marquage à chaud, relief). Cette version est à usage restreint.

Noir : lorsque la contrainte est d'imprimer en noir et blanc.

Blanc : lorsque le logotype s'exprime sur un fond coloré ou une photographie.



2.4. LES USAGES : LES ZONES DE PROTECTION

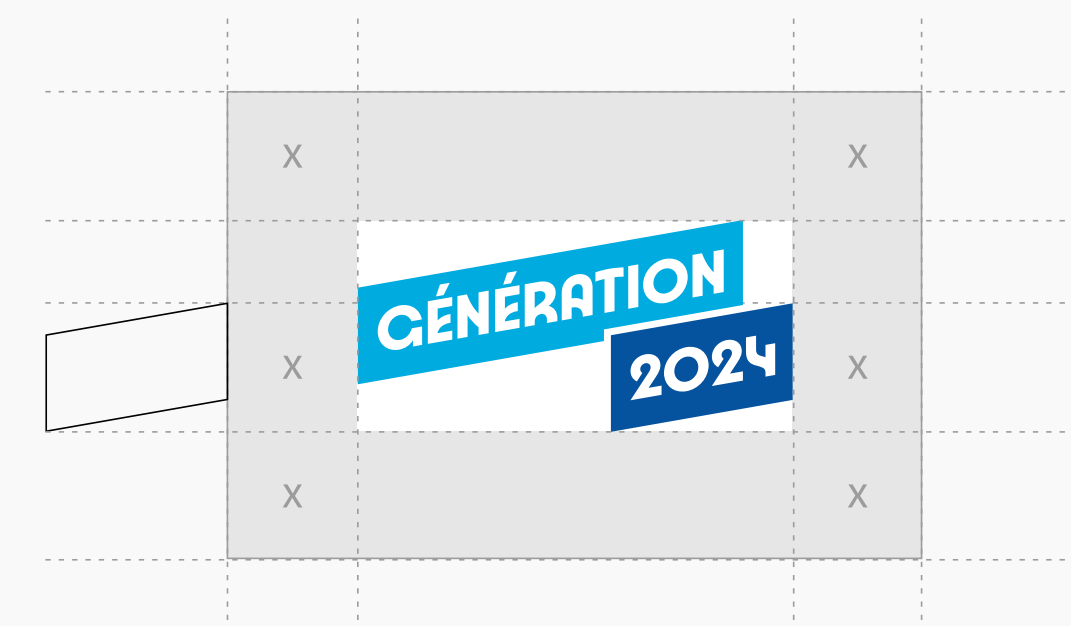
Le logotype du label Génération 2024

Les zones de protection sont définies sur la base de « x ». « x » correspondant à la hauteur du rectangle dans lequel s'inscrit le millésime, comme illustré ci-après.

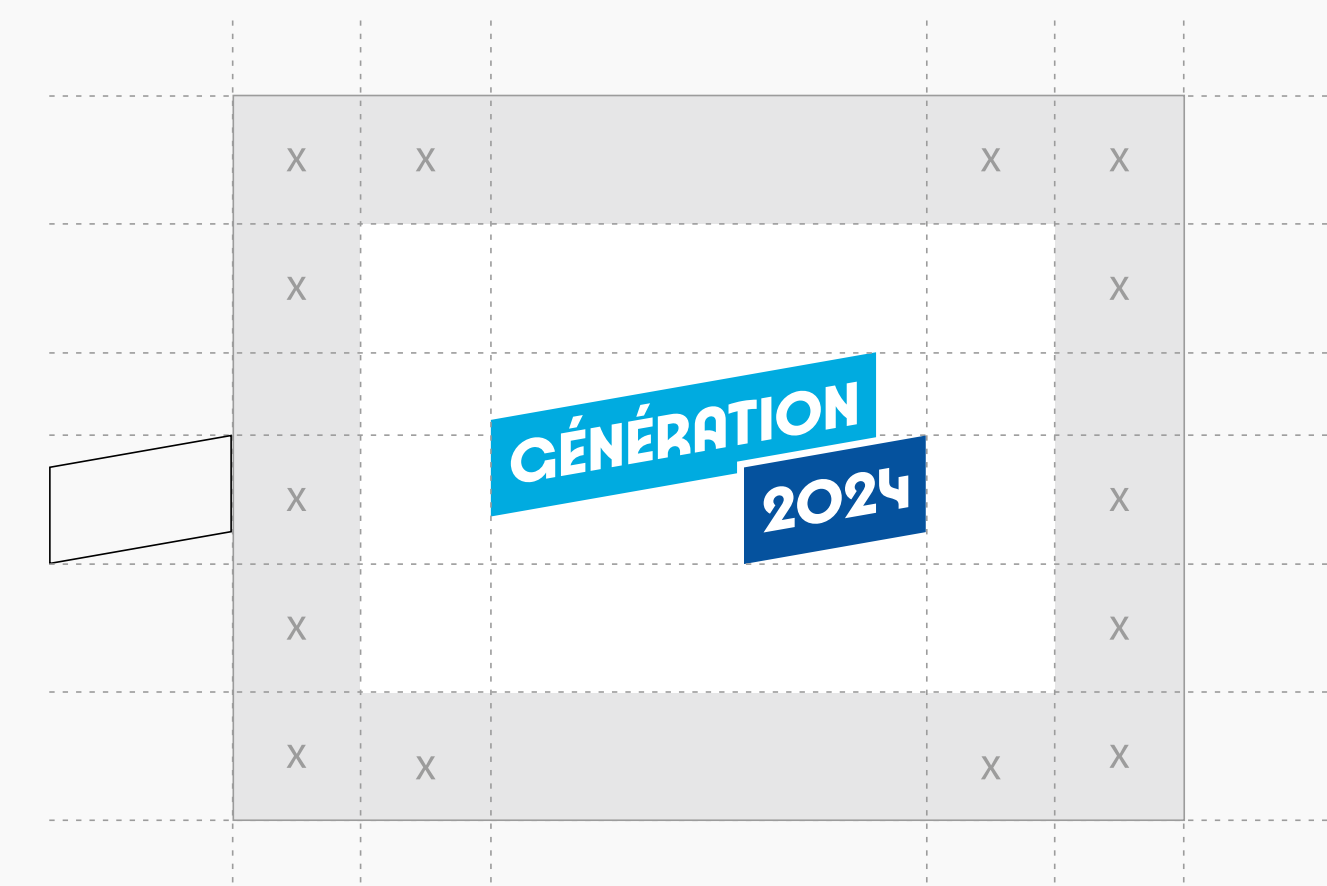
Zones de protection :
pour le logotype (1)
pour le logotype - format encapsulé (2)

Quelle que soit la zone de protection utilisée, elle doit être respectée sur tous les supports où le logotype apparaît.

1



2

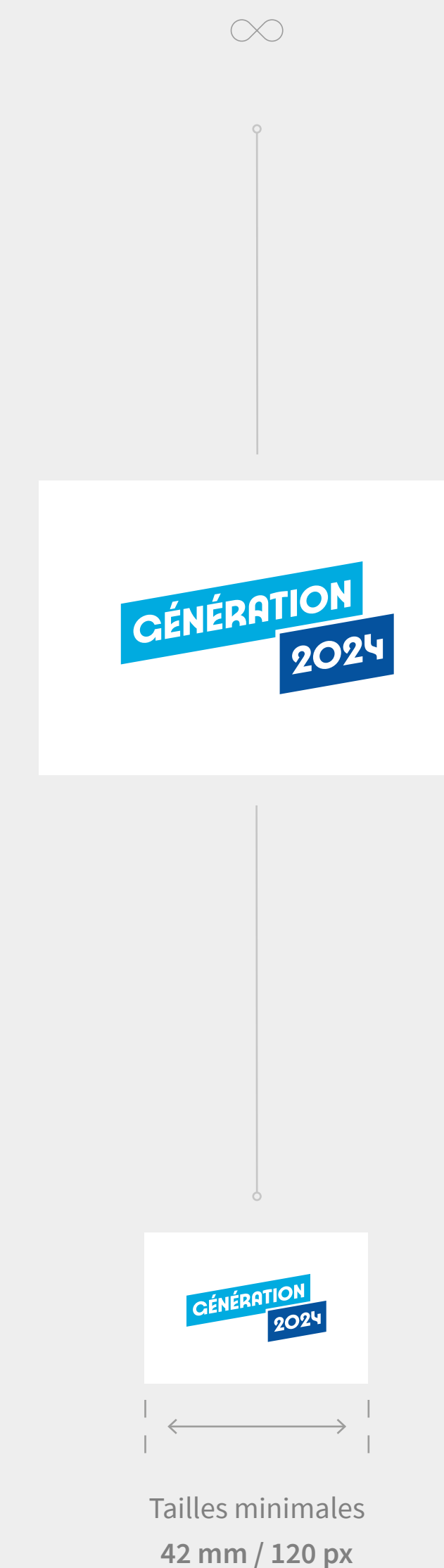
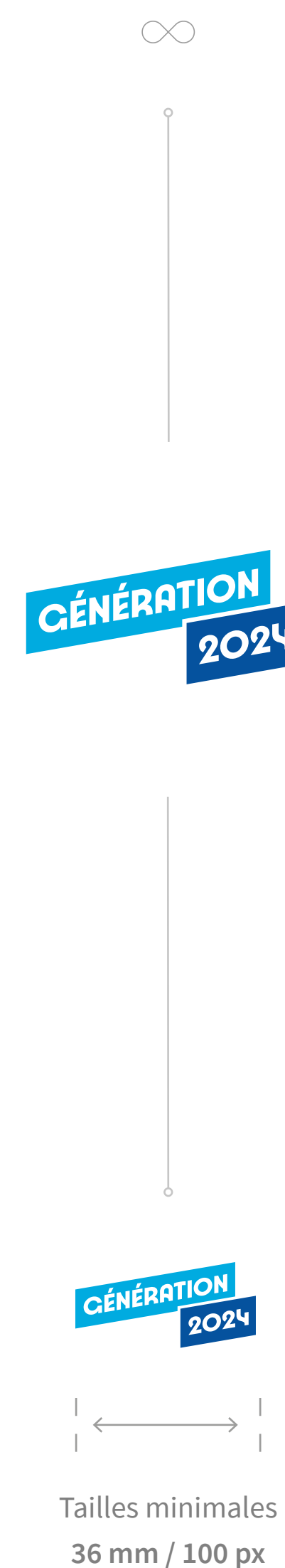


2.4. LES USAGES : LES TAILLES MINIMALES

L'usage de la taille minimale est rarement l'idéal pour la pleine expression du logotype, mais certains supports l'exigent néanmoins. Dans ce cas, il peut être réduit :

pour le logotype :
jusqu'à 36 millimètres en impression,
et 100 pixels en digital ;

pour le logotype encapsulé :
jusqu'à 42 millimètres en impression,
et 120 pixels en digital.



2.4. LES USAGES : LE LOGOTYPE AU FORMAT ENCAPSULÉ

Sur photographie ou fond coloré, le logotype en monochrome bleu ou noir est toujours encapsulé dans un rectangle blanc afin de préserver son intégrité et son impact.



2.6. LES USAGES : LES INTERDITS

						
<p>1. L'allure globale du logotype est bien spécifique. Elle ne peut être galvaudée.</p>	<p>2. Le logotype n'est entier qu'avec ses 2 éléments : l'élément distinctif et la désignation.</p>	<p>3. Les proportions du logotype ne peuvent pas être modifiées.</p>	<p>4. Le logotype se tient droit. Ne lui donnez pas d'angles.</p>	<p>5. Merci de respecter les zones de protection.</p>	<p>6. Le logotype est bleu. Ne jouez pas avec ses couleurs.</p>	<p>7. Pas d'usage du traitement filaire.</p>
						
<p>8. Les monochromes de couleur ne sont pas autorisés, à l'exception du bleu, du blanc et du noir.</p>	<p>9. Veillez à ne jamais couper le logotype.</p>	<p>10. Le logotype n'a pas besoin d'accessoires.</p>	<p>11. Pas de texte supplémentaire.</p>	<p>12. L'ordre de construction est précis. Ne le changez pas.</p>	<p>13. La typographie est unique. Ne la remplacez pas.</p>	<p>14. Veillez à avoir le bon niveau d'intensité dans vos teintes.</p>
						
<p>15. Pas de fond de couleurs sans zones de protection. Et lorsque c'est le cas, un monochrome s'impose.</p>	<p>16. La capsule qui permet d'apposer le logotype sur les fonds de couleur est rectangulaire. Pas ronde.</p>	<p>17. Aucun dégradé ni effet n'est autorisé.</p>	<p>18. Le logotype est traité en aplat. Ne le jouez pas en volume.</p>	<p>19. Le symbole olympique ou paralympique ne peut pas être associé au logotype.</p>	<p>20. L'emblème de Paris 2024 ne peut pas être associé au logotype.</p>	<p>21. Respectez la zone de protection. Ne mélangez pas texte et logotype.</p>

4.

Les règles de protection

4.1. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les emblèmes associés avec les Jeux Olympiques et Paralympiques sont la propriété exclusive du CIO, de l'IPC et du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La protection des propriétés olympiques et paralympiques, telles que définies par la Charte olympique et le IPC Handbook, a été confiée au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Comité d'organisation, en coopération avec le CIO et l'IPC, met en place des activités marketing utilisant ces propriétés olympiques et paralympiques afin de financer les Jeux Olympiques et Paralympiques, d'assurer leur bon déroulement, et de mettre en œuvre au quotidien la vision de Paris 2024 : le sport change les vies.

L'abus, le détournement ou encore l'utilisation non autorisée de marques associées aux Jeux Olympiques et Paralympiques sont constitutifs d'actes de contrefaçon et interdits par le Code du Sport et le Code de la Propriété Intellectuelle.

Ces agissements peuvent également être considérés comme de l'ambush marketing. Non seulement ils portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle du CIO, de l'IPC, et du Comité d'organisation, mais ont également pour effet de réduire des participations de partenaires et endommagent l'intérêt que d'autres sponsors ou organisations ont pour cet événement planétaire. De fait, de tels agissements compromettent sérieusement les opérations des Jeux et entravent les efforts mis en œuvre pour supporter les athlètes et favoriser la pratique du sport dans le quotidien des français.

Le Comité d'organisation de Paris 2024 a le devoir de protéger les propriétés olympiques et paralympiques en application du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code du Sport, et en conformité avec les engagements pris auprès du CIO, de l'IPC et des partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques.

4.1. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Charte olympique, Section 7.4

Le symbole, le drapeau, la devise, l'hymne, les identifications (y compris, mais sans s'y restreindre, «Jeux Olympiques» et «Jeux de l'Olympiade»), les désignations, les emblèmes, la flamme et les flambeaux (ou les torches) olympiques, tels que définis aux Règles 8-14 ci-dessous, ainsi que toute œuvre musicale ou audiovisuelle, création ou objet commandés en relation avec les Jeux Olympiques par le CIO, les CNO et/ou les COJO pourront, par commodité, être collectivement ou individuellement désignés par l'expression «propriétés olympiques». L'ensemble des droits sur les propriétés olympiques, ainsi que tous les droits d'usage relatifs, sont la propriété exclusive du CIO, y compris, mais sans s'y restreindre, en ce qui concerne leur usage à des fins lucratives, commerciales ou publicitaires. Le CIO peut céder une licence sur tout ou partie de ses droits aux termes et conditions fixés par la commission exécutive du CIO.

Document disponible seulement en anglais

IPC Handbook

Chapter 2.9 - Bylaws - IPC Intellectual Property Rights

1.2 Paralympic Properties

All rights to any of the Paralympic properties, including the right to use and license the use of the Paralympic properties, belongs exclusively to the IPC; including the use of the Paralympic properties for any profit-making, commercial and/or advertising purposes. The IPC also owns and controls the non-commercial use of the Paralympic properties linked to IPC's Vision, Mission and Aspiration.

The IPC may license all or part of these rights under such terms and conditions, as it shall determine.

The term 'Paralympic properties' refers to (i) the Paralympic Terminology, (ii) the Paralympic Symbol, (iii) Flag, (iv) Motto, (v) Anthem, (vi) Identifications and Designations, (vii) Paralympic emblems, and (viii) the Paralympic Flame and Torches; all as further described below.

In addition to the requirements of this Bylaw, the Paralympic properties will only be used as set out in the relevant provisions of the IPC Brandbook and Style Guide, and any other applicable policy or guide issued by the IPC from time to time.

4.2. LES PARTENAIRES DE PARIS 2024

Les partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 comprennent des partenaires mondiaux qui sont les partenaires du CIO et de l'IPC, ainsi que des partenaires locaux, qui sont les sponsors du Comité d'organisation.

Seuls ces partenaires ont l'exclusivité commerciale pour exploiter les droits de propriété intellectuelle associés aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils sont les seuls autorisés à bénéficier des droits de propriétés olympiques et paralympiques, comme certains autres détenteurs de droits ou licenciés.

Partenaires mondiaux



Partenaires premium

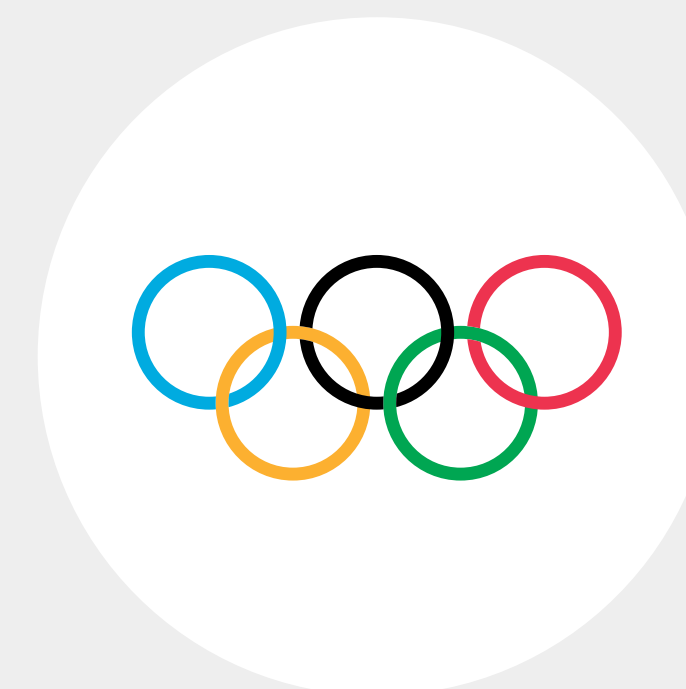


4.3. LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES - LES ÉLÉMENTS VISUELS

Les propriétés intellectuelles principales associées aux Jeux Olympiques et Paralympiques incluent :

le symbole olympique, le symbole paralympique (les agitos), les emblèmes olympiques et paralympiques de Paris 2024, la signature Paris 2024, les mascottes de Paris 2024, les pictogrammes, les signature verbales (motto), les termes, images et communications liées aux Jeux. Ils sont tous protégés et ne peuvent être utilisés librement.

Toute utilisation de ces éléments par un acteur autre qu'un partenaire officiel, un détenteur de droits ou un licencié du CIO, de l'IPC et/ou de Paris 2024 s'expose à des poursuites.



4.3. LES PROPRIÉTÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

-

LES ÉLÉMENTS VERBAUX

Les termes « Olympiques » et « Paralympiques », ainsi que la signature de Paris 2024, sont également sujets à la propriété intellectuelle, et ne peuvent être utilisés librement.

Les qualificatifs pour les Jeux de Paris 2024
Jeux de la XXXIII^{ème} Olympiade de Paris 2024

Les dénominations pour les Jeux de Paris 2024
Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Jeux Olympiques de Paris 2024
Jeux Paralympiques de Paris 2024
Jeux de Paris 2024
Paris 2024

Le Comité
Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La devise olympique
Citius, Altius, Fortius.
Plus vite, Plus haut, Plus fort.

La devise paralympique
Spirit in motion.
L'esprit, le corps et l'âme

Autres termes (exemples)
JO
JOP
Olympique
Olympisme
Olympien.ne
Olympiade
Paralympique

La flamme
La flamme olympique
La flamme paralympique
Le relais de la flamme olympique
Le relais de la flamme paralympique

Toute utilisation de ces éléments par un acteur autre qu'un partenaire officiel du CIO, de l'IPC et/ou de Paris 2024 s'expose à des poursuites.

CONTACTS

Merci de votre lecture attentive.

Sachez que les guides d'usage sont régulièrement mis à jour.

Aussi, n'hésitez pas à vérifier que vous utilisez la dernière version mise à disposition par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Si vous avez des questions concernant les directives, veuillez contacter :

Heritage@paris2024.org

Bon usage.

L'équipe Paris 2024

